

Démarche : Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Organisme : Préfecture de la Meuse - Instruction IMA

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche est indiquée avant toute intervention sur le milieu aquatique sur le département de la Meuse. Vous ne savez pas si votre intervention relève d'un P.A.C. ou d'un dossier loi sur l'eau ? Débutez la démarche pour le savoir.

Commençons par quelques questions...

Votre intervention concerne-t-elle un fossé ?

Vérifiez la nature exacte de l'écoulement via la carte : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=f877ce3f-4dc2-4b7d-972e-1c55dd6bcf94> (fossé = tracé rouge sur la carte). Si le tronçon est classé "indéterminé", vous devez le considérer, par défaut, comme un cours d'eau et donc répondre "non" à ce champ.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si votre intervention concerne un fossé...

Nous vous invitons à consulter la notice explicative relative à l'entretien des fossés que vous trouverez ci-après.

Quelques exemples pour chaque type d'intervention

Entretien régulier d'un cours d'eau : gestion de la végétation, retrait d'embâcles, réduction des atterrissements...

Travaux en cours d'eau : modification du profil, curage, extraction de vase...

Quel est le type d'intervention projetée ?

La nature de votre intervention influencera le type de dossier à déposer.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Entretien régulier d'un cours d'eau

Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Redirection vers la démarche dossier loi sur l'eau (DLE)

Les informations communiquées nous permettent de vous indiquer que la démarche en cours (intervention sur le milieu aquatique - P.A.C.) n'est pas la bonne.

Nous vous redirigeons donc vers les informations relatives au dépôt d'un dossier loi sur l'eau (ou DLE).

Vous pouvez quitter la démarche et suivre le lien suivant :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>

Dépôt de votre porter-à-connaissance

Informations administratives

Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Particulier

Collectivité/Professionnel/Fédération de Pêche

Sélectionner l'Arrondissement (au sens "Sous-Préfecture") dont dépend le ou les terrain(s)

Voici une carte des arrondissements de la Meuse pour vous aider :

https://www.meuse.gouv.fr/contenu/telechargement/17756/112796/file/2019_01_18_arrondissements_a3v.pdf

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrondissement de Bar-le-Duc

Arrondissement de Commercy

Arrondissement de Verdun

SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

NOM de la structure

Association, Commune, Entreprise...

Adresse

Téléphone

Préciser l'indicatif si numéro étranger.

Votre adresse e-mail

Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Vous êtes le seul propriétaire de ou de la parcelle concernée et des berges.

Si jamais vous êtes propriétaire du cours d'eau mais pas des deux berges, vous devez sélectionner "non".

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Vous n'êtes pas le seul propriétaire...

... ou bien la ou les parcelle(s) concernée(s) appartiennent à plusieurs propriétaires : vous devrez nous transmettre les autorisations écrites (voir partie "pièces justificatives").

Localisation des travaux

Commune

Lieu-dit

N° de(s) parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s)

Utilisez ce lien pour vous aider : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Le projet se situe-t-il dans une zone Natura2000 ?

Utilisez ce lien pour vous aider : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre projet concerne un espace Natura2000...

Vous devez remplir le formulaire simplifié d'évaluation d'incidence disponible juste après en téléchargement et le joindre dans la section "pièces justificatives".

Nom usuel du ou des cours d'eau

Linéaire concerné par les travaux

Indiquez cette information en mètres.

Date de la dernière intervention concernant ce cours d'eau

Si information connue, sinon, ne pas remplir.

Vous projetez d'affecter plus d'1 m3 de sédiments ?

Cochez la mention applicable

Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Non

Attention, votre dossier ne relève plus d'un porter-à-connaissance...

Les informations communiquées nous permettent de vous indiquer que la démarche en cours (intervention sur le milieu aquatique - P.A.C.) n'est pas la bonne.

Nous vous redirigeons donc vers les informations relatives au dépôt d'un dossier loi sur l'eau (ou DLE).

Vous devez quitter la démarche et suivre le lien suivant :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>

A propos des travaux projetés

Date prévue des travaux

Rappel :

Végétation /Ripisylve /Embâcles : Autorisé sans formalité du 15 août au 15 mars

Atterrissement/Sédiments/Berges :

Cours d'eau 1ère catégorie : Autorisé du 1er avril au 31 octobre

Cours d'eau 2ème catégorie : Autorisé du 1er juillet au 31 janvier

Possibilité de mise en œuvre d'une gestion différenciée sous réserve de la transmission d'un protocole détaillé. (permet de réduire les dates d'interdiction ci-avant)

Durée des travaux prévus

Nature des travaux

Sélectionnez la ou les lignes correspondantes.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Gestion de la végétation

Enlèvement d'embâcles

Déplacement et/ou enlèvement localisé de sédiments

Enlèvement d'obstacles à l'écoulement

Revégétalisation

Diversification des écoulements

Dégagement des exutoires de drains (maximum 5 m de chaque côté, sans sur-largeur, ni sur-profondeur

Autres (à préciser)

Autres travaux dont la nature n'est pas listée ci-avant...

Description des travaux réalisés

(modalités techniques d'intervention, de la préparation du chantier jusqu'à la fin des travaux, engins utilisés, interventions manuelles, croquis...)

Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Incidence(s) possible(s) du projet

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Destruction des habitats (berges et/ou lit mineur)
- Destruction de la faune et de la flore naturellement présentes ;
- Autres incidences (à préciser)

Attention, il semble que votre projet pourrait affecter des espèces protégées...

Tout projet qui détruit ou perturbe une espèce animale ou végétale protégée est interdit, et ne peut être réalisé qu'à condition d'obtenir une dérogation « espèces protégées ». C'est également le cas des projets qui impactent certains habitats de ces espèces.

Cette réglementation s'applique en toutes circonstances, même si le projet n'est soumis à aucune autre réglementation environnementale ou procédure, telle qu'étude d'impact ou évaluation des incidences Natura 2000.

Plus d'informations et formulaire via : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2501>.

Autres incidences dont la nature n'est pas listée ci-avant

Mesures compensatoires envisagées

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan au 1/25 000

Vous pouvez vous aider du lien suivant : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Extrait de plan cadastral

Vous pouvez vous rendre sur : <https://cadastre.gouv.fr/> pour télécharger un extrait de plan cadastral adapté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photos

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Schéma des travaux (état initial / état projeté)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document d'évaluation des incidences Natura 2000

Vous avez pu télécharger le document dans le cadre bleu juste après la question "Le projet se situe-t-il dans une zone Natura 2000 ?".

Intervention sur les milieux aquatiques - Porter-à-connaissance (P.A.C.)

Autorisation écrite du ou des propriétaire(s) concernés

Cette pièce est requise car vous avez cocher que vous n'étiez pas le propriétaire unique des ou de la parcelle(s) concernée(s) (ou des berges).